

Besançon, le 9 AVR. 2014

POLE TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction de l'éducation, du patrimoine et des transports

Direction adjointe du patrimoine

Affaire suivie par : Laetitia COTTEZ

Ligne directe : 03.81.25.85.55

Référence : 9289 / 11048 / 14472

Monsieur Roberto MONTSERRAT
Président de l'Association des Distributeurs
de Matériel Incendie et Services
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Monsieur le Président,

Par courriers des 8 et 29 avril 2013 et 13 juin 2013, vous nous avez fait parvenir des informations et documentations relatives aux certifications APSAD et à la charte ADMIS SERVICES.

Nos services ont étudié ces documents et pris l'attache du conseiller en assurances du Département qui a analysé notamment le contrat d'assurance Dommage aux biens du Département. Ce dernier ne comporte aucune exigence particulière relative à une obligation de certification des entreprises intervenant dans le cadre des marchés de mise en place et/ou maintenance des extincteurs.

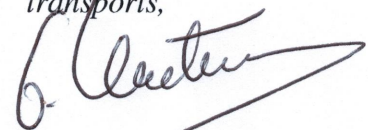
Le Département peut donc librement choisir une entreprise certifiée APSAD, ADMIS SERVICES ou titulaire d'une autre certification, ou encore attribuer le marché à une entreprise non agréée dès lors que cette dernière respecte la réglementation française et européenne.

Par conséquent, mes services ne feront pas référence dans les futurs cahiers des charges des marchés dont il est question à une obligation de présentation d'une quelconque certification, même avec équivalence.

Je me permets de vous préciser toutefois que dans le cadre des marchés précédents, les services du Département ont respecté la réglementation en vigueur car les équivalences à cette certification et notamment les références présentées par les candidats ont été prises en compte dans leur analyse. Ainsi, aucun candidat n'a été évincé pour non présentation de la certification APSAD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur de l'éducation, du patrimoine et des
transports,*



Gilles CHARTRAIRE